

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 03839

Numéro SIREN : 383 628 328

Nom ou dénomination : A2E-SADEL

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/004304

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ

Madame Valérie LOPEZ, agissant en qualité de Présidente de la Société GROUPE A2E-SADEL-MSE, elle-même Présidente de la société A2E-SADEL, société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros, dont le siège social est sis 265 Rue Antoine de Saint Exupéry 69140 RILLIEUX LA PAPE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 383 628 328,

dûment habilitée à l'effet de signer la présente déclaration en vertu des décisions de l'associé unique du 21 février 2020

Fait les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

EXPOSÉ

1) L'associée unique de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E., selon décisions en date du 21 février 2020, a arrêté le projet de traité de fusion des sociétés MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et A2E-SADEL, et donné à son Gérant les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

La société GROUPE A2E-SADEL-MSE, associée unique et Présidente de la société A2E-SADEL a arrêté le 21 février 2020 le projet de traité de fusion des sociétés MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et A2E-SADEL, et donné à Madame Valérie LOPEZ, sa Présidente, les pouvoirs nécessaires à la réalisation des formalités requises.

Le projet de traité de fusion, signé par Monsieur Guillaume BARRUEL, Gérant, de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et Madame Valérie LOPEZ es qualités de Présidente de la société GROUPE A2E-SADEL-MSE, elle-même Présidente de la société A2E-SADEL, suivant acte sous signature privée en date du 16 mars 2020, contenait toutes les indications prévues par l'article R. 236-1 du Code de commerce, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E., devant être transmis à la société A2E-SADEL.

La société GROUPE A2E-SADEL-MSE ayant détenu en permanence, depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de LYON du projet de fusion, la totalité du capital social de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et de la société A2E-SADEL dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'Associée unique des sociétés MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et A2E-SADEL, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10 dudit code.

2) Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de LYON le 25 Mars 2020 pour les sociétés MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. et A2E-SADEL.

3) Les avis du projet de fusion prévus par l'article R. 236-2 du Code de commerce ont été publiés au BODACC en date du 29 Mars 2020 pour la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. , et pour la société A2E-SADEL.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Néanmoins, l'ordonnance n°2020-306 du 25 Mars 2020 a prorogé les délais échus pendant la période juridique protégée ayant débuté le 12 Mars 2020 et venue à l'expiration le 23 Juin 2020 de sorte que le délai d'opposition des créanciers a été prorogé jusqu'au 24 Juillet 2020. A cette date, aucune opposition des créanciers n'a été formée.

4) La fusion était ainsi définitivement réalisée et la dissolution, sans liquidation, de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E., immédiate.

5) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion par voie d'absorption de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. par la société A2E-SADEL et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. ont été publiés dans le journal d'annonces légales TOUT LYON essor rhône en date du 1^{er} Août 2020.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DÉCLARATION

La soussignée, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LYON, avec un exemplaire de la présente déclaration, un exemplaire du traité de fusion et de ses annexes.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société A2E-SADEL et à la radiation de la société MAINTENANCE ET SERVICES ELECTRIQUES - M.S.E. du Registre du commerce et des sociétés.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LYON

Le 28/09/2020 Dossier 2020 00048508, référence 6904P61 2020 A 15653

Enregistrement : 125 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

L'agent administratif des finances publiques

Rene Novica

Fait à LYON

Le 28/09/2020

En 4 exemplaires

Madame Valérie LOPEZ

